

portant nomination de M. Gilles Florent YEHOUESSI en qualité de Membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965,

VU le Décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966 portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi n° 62-22 du 9 Juillet 1962 portant ratification du Traité instituant l'Union Monétaire Ouest-Africaine et l'Accord de Coopération entre la République Française et les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;

VU le Décret n° 452/PR/MFT/Cab du 22 Octobre 1962, portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

SUR Proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

Le Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. Gilles Florent YEHOUESSI, chargé des relations bancaires au Cabinet du Ministre des Finances et des Affaires Economiques est nommé membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de M. Paul CONCALVES.

ARTICLE 2. - Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du DAHOMEY.

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1967

Par le Président de la République  
Le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques

  
Le Général Christophe SOGLO

  
B. DORNA

AMPLIATIONS :

PR. 4 - SGG. 4 - Ministères. 10  
IAA. 3 - Gde Chanc. 1 - BCEAO. 2